

## Quand le Développement Durable ré-interpelle la protection de la nature

*La Nature dans les territoires*

### La conservation, une réponse à un modèle de développement

La protection de l'environnement en France a véritablement commencé à se mettre en place dans les années 60-70 selon le modèle anglo-saxon. Impulsée par les mouvements naturalistes, de la même manière qu'aux Etats unis ou en Angleterre, elle s'est traduite dans les politiques de protection par des réglementations concernant la faune et la flore (classement en espèce protégée) et par la « sanctuarisation » d'espaces, pour les préserver des activités humaines (Larrère, 1997).

Cette politique de protection visait à répondre rapidement à un problème environnemental, car les grands travaux d'aménagements menés sans précaution, le développement important des industries, la transformation de l'agriculture, les aménagements permettant le désenclavement des campagnes après la guerre, se sont déroulés en France sans se soucier de la dégradation de notre « capital naturel ». Ainsi ces mesures de conservation ont été une réponse à un moment donné à « un problème », d'intensification de nos activités, dans un contexte donné.

Ces solutions apportées en matière de protection avaient alors pour objectifs de limiter une disparition croissante d'espèces et d'espaces potentiels pour les accueillir et donc de maintenir des espaces non « aménagés ». Mais est-ce pour autant la solution à tous les problèmes d'environnement alors qu'elles tendent à devenir des solutions universelles à de nombreux problèmes d'environnement.

Cette protection « sanctuarisation » apparaît comme le « revers de la médaille » de notre modèle de développement. La conservation est très souvent pensée en opposition au développement : ainsi soit on « aménage » (dans le sens grands aménagements, urbanisation, intensification des activités), soit on protège oubliant alors les nombreux services rendus.

### **Des mesures parfois alibis**

Notre modèle de développement occidental tend à renforcer l'idée, qu'à partir du moment où l'on protège des espaces et des espèces on peut continuer à « développer », aménager et détruire la nature ordinaire. Dans les documents d'urbanisme, on affecte des espaces à la « préservation de la nature » et d'autres au développement. Ces espaces réservés à la conservation de la nature sont considérés comme « remarquables » : est attribué à des espèces et des espaces, une valeur mettant en avant des degrés de rareté - comme par exemple des tourbières, des landes sèches, des espaces « rares » sur lesquels des espèces « rares » se développent - pour justifier d'un statut de protection. Là où la nature n'est pas protégée, elle est sensée être moins intéressante et l'on peut continuer à y développer des activités.

Dans cette optique, la préoccupation principale de la conservation est la diversité végétale et animale associée à des espaces. Les différentes fonctions jouées par « la nature » (filtration de l'air et de l'eau, qualité de vie, corridors écologiques...) ne sont encore que trop peu prises en compte dans notre modèle de conservation. Car même si aujourd'hui on commence à s'intéresser aussi à la préservation de la nature ordinaire (coupures vertes, trames vertes et bleues...), la question « quel développement pour préserver la nature ? » n'est pas posée. On protège alors la « nature » là où elle existe encore. Ce modèle de la conservation peut soit apparaître comme « un alibi » pour ne pas remettre en cause le modèle de développement « dominant » ou bien, traduit une incapacité à penser autrement. Car la « sanctuarisation » seule, ne garantit pas le maintien des grands « équilibres naturels » dont nous dépendons étroitement.

Elle se révélera certainement limitée, dans le temps et dans l'espace, pour faire face aux évolutions et aux changements globaux . Le réchauffement climatique par exemple ne tend –il pas déjà à déplacer les aires de répartition géographiques de certaines espèces végétales et animales (Barbault) ?. La conservation est pensée dans un monde stable alors que l'enjeu de la protection est d'enrayer une évolution trop rapide.

### **Une approche parfois réductrice de la biodiversité**

Les mesures de protection de la nature visent principalement à préserver la biodiversité. Notre conception de la biodiversité, qui se limite parfois à des espèces voir des espaces, tend à accentuer la tension conservation/ développement : la biodiversité apparaît comme figée ou peu dynamique pour laquelle il suffit de protéger des espaces pour la préserver. Or n'est elle pas simplement le reflet de nos activités ? Les espaces « naturels » que l'on protège aujourd'hui (dans le sens protégés et/ou remarquables) ont pu être résultat d'activités passées et des modes de relations que l'homme a pu entretenir avec la nature.

## Ré-interroger le partenariat homme nature pour protéger la nature

Le problème que pose la diminution de la biodiversité est-elle simplement un problème d'environnement ou bien révèle-t-elle un problème plus profond, celui du développement?

Ne devient-il pas alors urgent de réfléchir à « une nature pour quoi faire » et à « de quelle nature avons nous besoin » ?

Protéger des espaces ne ré-interpelle actuellement pas le mode de relations que nous avons entretenu avec la nature, voire parfois condamne à la sanctuarisation des milieux qui ont su être valorisés par de « bonnes » pratiques. Malgré la multiplication d'espaces protégés (Natura 2000, aires marines ...), « l'érosion de la biodiversité » semble toujours d'actualité, voire s'accélère.

Est-ce tant la biodiversité qui est à préserver ou bien l'ensemble des fonctions que remplit la nature ?

Dans les deux cas, notre modèle de conservation semble peu performant.

Ne faut-il pas alors inventer un nouveau développement partenarial entre l'homme et la nature pour ralentir la dégradation de cette dernière, un développement qui permettrait d'envisager un rôle positif de l'homme ?

Protéger la nature consisterait non plus à geler uniquement quelques espaces, mais à comprendre les interactions à différentes échelles, de la planète à celle d'un micro-territoire, entre les activités humaines et l'évolution « naturelle » de la nature, et de les intégrer pour inventer de nouvelles formes de développement.

Conserver des pratiques et des manières de faire, favoriser des approches adaptatives aux milieux naturels, en fonction des sociétés, des coutumes, des cultures et des besoins, ne sont ils pas aussi des clés pour préserver notre environnement naturel.

### 1) Amélioration du modèle actuel de développement

**recherche de solutions scientifiques + amélioration de la maîtrise technique de la nature**

#### **Protéger**

Création d'isolat de nature  
Gestion artificielle des espaces naturels

#### **Préserver des espèces**

### 2) Remise en cause profonde du mode de penser le monde

**Recherche d'un partenariat homme nature + concilier développement socio-économique et maintien des grands équilibres écologiques**

#### **Développer en conciliant :**

des activités compatibles avec les grands équilibres écologiques

**Préserver des fonctionnalités** des éco-socio-systèmes

## Bibliographie

**Barbault, R.** 2007. « *espaces protégés : stratégie dépassées ou dispositifs d'avenir ?* » Pour la sciences, vol 359 . p 14-17.

**Larrère C ; Larrère R.** 1997. « *du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement* ». Alto Aubier – 355 p

**Lévêque. C.** 2008. la biodiversité au quotidien, le développement durable à l'épreuve des faits. IRD éditions. Editions Quae. 286p

**Mermet. L., Billé R. Et al.** 2005. « l'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. In Nature et société. n°13. p127-137.

**Armelle LAINE**  
Décembre 2009

AGROCAMPUS OUEST La Cale, Beg Meil 29170 Fouesnant Tel : 02 98 94 40 70 Fax : 02 98 94 40 79

Courriels : [armelle.laine@educagri.fr](mailto:armelle.laine@educagri.fr)

Document réalisé dans le cadre du Système National d'Appui à l'enseignement agricole



Le projet "Participation au programme national d'appui à l'innovation, aux adaptations pédagogiques et à l'ingénierie dans l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics" est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds Social Européen.